



## **UFC-QUE CHOISIR CHAMBÉRY PERMANENCES LITIGES**

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016, l'UFC-Que choisir de Chambéry assure une permanence litiges :

- les premiers et troisièmes vendredis de chaque mois, de 14 à 16 heures
- à la maison de services au public de la Rochette (allée des grillons)
- en accueil libre

Un conseiller vous recevra et vous apportera un conseil, et éventuellement une aide dans la gestion de votre litige.

Si vous le souhaitez, vous pouvez cependant prendre rendez-vous auprès de la maison de services au public (04.79.65.36.02).

Vous pouvez également obtenir des informations préalables auprès de l'association (04 79 85 27 87)